



Second Session
Thirty-ninth Parliament, 2007

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing
Senate Committee on*

Legal and Constitutional Affairs

Chair:

The Honourable JOAN FRASER

Wednesday, November 14, 2007
Wednesday, November 21, 2007
Thursday, November 22, 2007

Issue No. 1

**Organization meeting
and**

First and second (final) meetings on:

Bill S-203, An Act to amend the Criminal Code
(cruelty to animals)

and

First and second meetings on:

Implications of including, in legislation, non-derogation
clauses relating to existing Aboriginal and treaty rights
of the Aboriginal peoples of Canada under section 35
of the Constitution Act, 1982

INCLUDING:

THE FIRST REPORT OF THE COMMITTEE
(Expenses incurred by the committee during the
First Session of the Thirty-ninth Parliament)
THE SECOND REPORT OF THE COMMITTEE
(Bill S-203)

WITNESS:
(See back cover)

Deuxième session de la
trente-neuvième législature, 2007

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Affaires juridiques et constitutionnelles

Présidente :

L'honorable JOAN FRASER

Le mercredi 14 novembre 2007
Le mercredi 21 novembre 2007
Le jeudi 22 novembre 2007

Fascicule n° 1

**Réunion d'organisation
et**

Première et deuxième (dernière) réunions concernant :

Le projet de loi S-203, Loi modifiant la le Code criminel
(cruauté envers les animaux)

et

Première et deuxième réunions concernant :

Les conséquences de l'inclusion, dans la loi, de clauses non
dérogatoires concernant les droits ancestraux et issus de
traités existants des peuples autochtones du Canada aux
termes de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982

Y COMPRIS :

LE PREMIER RAPPORT DU COMITÉ
(Dépenses encourues par le comité au cours
de la première session de la trente-neuvième législature)
LE DEUXIÈME RAPPORT DU COMITÉ
(Projet de loi S-203)

TÉMOIN :
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Joan Fraser, *Chair*

The Honourable A. Raynell Andreychuk, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Baker, P.C.	* LeBreton, P.C.
Bryden	(or Comeau)
Di Nino	Merchant
* Hervieux-Payette, P.C.	Oliver
(or Tardif)	Peterson
Jaffer	Stratton
Joyal, P.C.	Watt

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Jaffer is substituted for that of the Honourable Senator Carstairs, P.C. (*November 8, 2007*).

The name of the Honourable Senator Chaput is substituted for that of the Honourable Senator Jaffer (*November 21, 2007*).

The name of the Honourable Senator Merchant is substituted for that of the Honourable Senator Furey (*November 21, 2007*).

The name of the Honourable Senator Jaffer is substituted for that of the Honourable Senator Chaput (*November 21, 2007*).

The name of the Honourable Senator Peterson is substituted for that of the Honourable Senator Milne (*November 22, 2007*).

The name of the Honourable Senator Cowan is substituted for that of the Honourable Senator Bryden (*November 22, 2007*).

The name of the Honourable Senator Bryden is substituted for that of the Honourable Senator Cowan (*November 22, 2007*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Présidente : L'honorable Joan Fraser

Vice-présidente : L'honorable A. Raynell Andreychuk

et

Les honorables sénateurs :

Baker, C.P.	* LeBreton, C.P.
Bryden	(ou Comeau)
Di Nino	Merchant
* Hervieux-Payette, C.P.	Oliver
(ou Tardif)	Peterson
Jaffer	Stratton
Joyal, C.P.	Watt

*Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Jaffer est substitué à celui de l'honorable sénateur Carstairs, C.P. (*le 8 novembre 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Chaput est substitué à celui de l'honorable sénateur Jaffer (*le 21 novembre 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Merchant est substitué à celui de l'honorable sénateur Furey (*le 21 novembre 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Jaffer est substitué à celui de l'honorable sénateur Chaput (*le 21 novembre 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Peterson est substitué à celui de l'honorable sénateur Milne (*le 22 novembre 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Cowan est substitué à celui de l'honorable sénateur Bryden (*le 22 novembre 2007*).

Le nom de l'honorable sénateur Bryden est substitué à celui de l'honorable sénateur Cowan (*le 22 novembre 2007*).

ORDERS OF REFERENCE

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, November 20, 2007:

The Honourable Senator Fraser moved, seconded by the Honourable Senator Joyal, P.C.:

That the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs be authorized to examine and report on the implications of including, in legislation, non-derogation clauses relating to existing Aboriginal and treaty rights of the Aboriginal peoples of Canada under s. 35 of the *Constitution Act, 1982*;

That the papers and evidence received and taken on the subject and the work accomplished during the Second Session of the Thirty-seventh Parliament, the First Session of the Thirty-eighth Parliament and the First Session of the Thirty-ninth Parliament be referred to the committee; and

That the committee present its report to the Senate no later than December 20, 2007.

The question being put on the motion, it was adopted.

Extract from the *Journals of the Senate*, Tuesday, November 20, 2007:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Bryden, seconded by the Honourable Senator Banks, for the second reading of Bill S-203, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals).

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

With leave of the Senate,

The Honourable Senator Bryden moved, seconded by the Honourable Senator Corbin, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs and, that the papers and evidence received and taken by the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs on Bill S-213 during the First Session of the Thirty-ninth Parliament, be referred to the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

Clerk of the Senate

ORDRES DE RENVOI

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 20 novembre 2007 :

L'honorable sénateur Fraser propose, appuyée par l'honorable sénateur Joyal, C.P.,

Que le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles soit autorisé à examiner, pour en faire rapport, les conséquences de l'inclusion, dans la loi, de clauses non dérogoires concernant les droits ancestraux et issus de traités existants des peuples autochtones du Canada aux termes de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*;

Que les documents reçus, les témoignages entendus, et les travaux accomplis sur la question par le comité au cours de la deuxième session de la trente-septième législature, la première session de la trente-huitième législature et la première session de la trente-neuvième législature soient renvoyés au comité;

Que le comité présente son rapport au Sénat au plus tard le 20 décembre 2007.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 20 novembre 2007 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Bryden, appuyée par l'honorable sénateur Banks, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-203, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

L'honorable sénateur Bryden propose, appuyé par l'honorable sénateur Corbin, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles et que les mémoires reçus et les témoignages entendus par le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles sur le projet de loi S-213, au cours de la première session de la trente-neuvième législature, soient renvoyés au comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, November 14, 2007
(1)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:05 p.m., in room 257, East Block, for the purpose of organization, pursuant to rule 88.

Members of the committee present: The Honourable Senators Baker, P.C., Bryden, Di Nino, Fraser, Jaffer, Joyal, P.C., Milne, Oliver, Stratton and Watt (10).

Other senator present: The Honourable Senator Spivak (1).

In attendance: Sebastian Spano and Mary Hurley, Analysts, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to rule 88, the clerk of the committee presided over the election of the chair.

The Honourable Senator Stratton moved:

That the Honourable Senator Fraser do take the chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Fraser assumed the chair.

The Honourable Senator Milne moved:

That the Honourable Senator Andreychuk be deputy chair of this committee.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Joyal moved:

That the committee print its proceedings; and

That the chair be authorized to set the number to meet demand.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Jaffer moved:

That, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 14 novembre 2007
(1)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 5, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, pour tenir sa séance d'organisation, conformément à l'article 88 du Règlement.

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Baker, C.P., Bryden, Di Nino, Fraser, Jaffer, Joyal, C.P., Milne, Oliver, Stratton et Watt (10).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Spivak (1).

Aussi présents : Sebastian Spano et Mary Hurley, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'article 88 du Règlement, le greffier préside à l'élection à la présidence.

L'honorable sénateur Stratton propose :

Que l'honorable sénateur Fraser assume la présidence du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Fraser occupe le fauteuil.

L'honorable sénateur Milne propose :

Que l'honorable sénateur Andreychuk soit vice-présidente du comité.

Après débat, la question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose de la présidente, de la vice-présidente et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Joyal propose :

Que le comité fasse imprimer ses délibérations; et

Que la présidente soit autorisée à fixer le nombre d'exemplaires à imprimer pour répondre à la demande.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Jaffer propose :

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidente soit autorisée à tenir des réunions pour entendre les témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Milne moved:

That the committee adopt the draft first report, prepared in accordance with rule 104.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That, pursuant to section 32 of the Financial Administration Act, and section 7, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, pursuant to section 34 of the Financial Administration Act, and section 8, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Milne moved:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Watt moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

determine whether any member of the committee is on "official business" for the purpose of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and

consider any member of the committee to be on "official business" if that member is:

- (a) attending a function, event or meeting related to the work of the committee; or

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Milne propose :

Que le comité adopte l'ébauche du premier rapport préparée conformément à l'article 104 du Règlement.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que la présidente soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de techniciens, d'employés de bureau et d'autres personnes, au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, l'objet de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité pourra avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidente, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapport.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et à l'article 7, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, le pouvoir d'engager les fonds du comité soit conféré individuellement à la présidente, à la vice-présidente et au greffier du comité; et

Que, conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques, et à l'article 8, chapitre 3:06, du *Règlement administratif du Sénat*, le pouvoir d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conféré individuellement à la présidente, à la vice-présidente et au greffier du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Milne propose :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Watt propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

déterminer si un membre du comité remplit un « engagement public » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et

considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement public » si ce membre :

- a) assiste à une réception, à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou

(b) making a presentation related to the work of the committee.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Di Nino moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witnesses expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Jaffer moved:

That the chair be authorized to seek permission from the Senate to permit coverage by electronic media of its public proceedings with the least possible disruption of its hearings; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

The question being put on the motion, it was adopted.

The chair informed the members that the committee's regular meeting times are Wednesday at 4 p.m. and Thursday at 10:45 a.m.

At 4:37 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Wednesday, November 21, 2007

(2)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:10 p.m., in room 257, East Block, the Chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Bryden, Chaput, Di Nino, Fraser, Joyal, P.C., Oliver, Stratton and Watt (9).

Other senators present: The Honourable Senators Adams, Dyck and Lovelace Nicholas (3).

In attendance: Sebastian Spano and Mary Hurley, Analysts, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 13, 2006, the committee began its consideration of Bill S-203, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals).

b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité.

Après débat, la question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que, conformément aux lignes directrices concernant les frais de déplacement des témoins, le comité rembourse les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement aura été présentée, mais que la présidente soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses à un deuxième témoin de ce même organisme en cas de circonstances exceptionnelles.

La question, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Jaffer propose :

Que la présidente soit autorisée à demander au Sénat la permission de diffuser ses délibérations publiques par les médias d'information électroniques de manière à déranger le moins possible ses travaux; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre cette diffusion à sa discrétion.

La question, mise aux voix, est adoptée.

La présidente informe les membres que le comité se réunira normalement les mercredis à 16 heures et les jeudis à 10 h 45.

À 16 h 37, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le mercredi 21 novembre 2007

(2)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 10, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Bryden, Chaput, Di Nino, Fraser, Joyal, C.P., Oliver, Stratton et Watt (9).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Adams, Dyck et Lovelace Nicholas (3).

Aussi présents : Sebastian Spano et Mary Hurley, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 13 novembre 2006, le comité entreprend son étude du projet de loi S-203, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).

*WITNESS:**Senate of Canada:*

The Honourable Senator John G. Bryden, sponsor of the bill.

The chair made an opening statement.

Senator Bryden made a statement and answered questions.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2007, the committee continued its consideration on the implications of including, in legislation, non-derogation clauses relating to existing Aboriginal and treaty rights of the Aboriginal peoples of Canada under section 35 of the Constitution Act, 1982.

At 4:30 p.m., the committee suspended its sitting.

At 4:32 p.m., the committee resumed its sitting in camera.

In accordance with rule 92(2)(e), the committee considered its draft report.

It was agreed that staff be permitted to remain for the in camera portion of the meeting.

At 5:50 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

OTTAWA, Thursday, November 22, 2007

(3)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:50 a.m., in room 256-S, Centre Block, the Chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Andreychuk, Baker, P.C., Bryden, Cowan, Di Nino, Fraser, Joyal, P.C., Oliver, Peterson, Stratton and Watt (11).

Other senator present: The Honourable Senator Adams (1).

In attendance: Sebastian Spano and Mary Hurley, Analysts, Library of Parliament.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 13, 2006, the committee resumed its consideration of Bill S-203, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals).

The Honourable Senator Di Nino moved:

That, unless otherwise ordered, committee members' staff be permitted to attend in camera meetings of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill S-203, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals).

*TÉMOIN :**Sénat du Canada :*

L'honorable sénateur John G. Bryden, parrain du projet de loi.

La présidente fait une déclaration liminaire.

Le sénateur Bryden fait une déclaration puis répond aux questions.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2007, le comité poursuit son étude relative aux conséquences de l'inclusion, dans la loi, de clauses non dérogoires concernant les droits ancestraux et issus de traités existants des peuples autochtones du Canada, aux termes de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

À 16 h 30, la séance est interrompue.

À 16 h 32, la séance reprend à huis clos.

Conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité examine son ébauche de rapport.

Il est convenu que le personnel soit autorisé à rester dans la salle pendant la séance à huis clos.

À 17 h 50, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

OTTAWA, le jeudi 22 novembre 2007

(3)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 50, dans la salle 256-S de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Andreychuk, Baker, C.P., Bryden, Cowan, Di Nino, Fraser, Joyal, C.P., Oliver, Peterson, Stratton et Watt (11).

Autre sénateur présent : L'honorable sénateur Adams (1).

Aussi présents : Sebastian Spano et Mary Hurley, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Également présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 13 novembre 2006, le comité reprend son examen du projet de loi S-203, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).

L'honorable sénateur Di Nino propose :

Que, à moins qu'il en soit décidé autrement, le personnel des sénateurs soit autorisé à assister aux séances à huis clos du comité.

La question, mise aux voix, est adoptée.

Il est convenu que le comité procède à l'examen article par article du projet de loi S-203, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill be adopted without amendment.

It was agreed that the bill be reported to the Senate at the next sitting.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2007, the committee continued its consideration on the implications of including, in legislation, non-derogation clauses relating to existing Aboriginal and treaty rights of the Aboriginal peoples of Canada under s. 35 of the Constitution Act, 1982.

At 10:55 a.m., the committee suspended its sitting.

At 11:04 a.m., the committee resumed its sitting in camera.

In accordance with rule 92(2)(e), the committee considered its draft report.

At 11:35 a.m., the committee suspended its sitting.

At 11:42 a.m., the committee resumed its sitting.

At 12:43 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Il est convenu de réserver le titre.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi non modifié.

Il est convenu que le projet de loi sera déposé au Sénat à sa prochaine séance.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2007, le comité poursuit son examen relatif aux conséquences de l'inclusion, dans la loi, de clauses non dérogatoires concernant les droits ancestraux et issus de traités existants des peuples autochtones du Canada, aux termes de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

À 10 h 55, la séance est interrompue.

À 11 h 4, la séance reprend à huis clos.

Conformément à l'alinéa 92(2)e) du Règlement, le comité examine son ébauche de rapport.

À 11 h 35, la séance est interrompue.

À 11 h 42, la séance reprend.

À 12 h 43, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier du comité,

Adam Thompson

Clerk of the Committee

REPORTS OF THE COMMITTEE

Thursday, November 15, 2007

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to table its

FIRST REPORT

Your committee, which was authorized by the Senate to incur expenses for the purpose of its examination and consideration of such legislation and other matters as were referred to it, reports, pursuant to Rule 104, that the expenses incurred by the committee during the First Session of the 39th Parliament are as follows:

With respect to its examination of legislation:	
Professional and Other Services:	\$ 24,042
Transport and Communications:	\$ 0
Other Expenditures:	\$ 79
Witness Expenses:	\$ 46,810
Total:	\$ 70,931

Your committee examined 17 bills, three of which were reported without amendment:

Bill C-4, *An Act to amend An Act to amend the Canada Elections Act and the Income Tax Act.*

Bill S-1001, *An Act respecting Scouts Canada.*

Bill C-16, *An Act to amend the Canada Elections Act.*

Four bills were reported without amendment but with observations:

Bill S-3, *An Act to amend the National Defence Act, the Criminal Code, the Sex Offender Information Registration Act and the Criminal Records Act.*

Bill C-19, *An Act to amend the Criminal Code (street racing) and to make a consequential amendment to the Corrections and Conditional Release Act.*

Bill C-9, *An Act to amend the Criminal Code (conditional sentence of imprisonment).*

Bill C-18, *An Act to amend certain Acts in relation to DNA identification.*

In addition, your committee reported the following bills with amendments:

Bill S-202, *An Act to repeal legislation that has not come into force within ten years of receiving royal assent.*

Bill S-213, *An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals).*

Bill C-31, *An Act to amend the Canada Elections Act and the Public Service Employment Act.*

And finally, your committee reported the following bills with amendments and observations:

RAPPORTS DU COMITÉ

Le jeudi 15 novembre 2007

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de déposer son

PREMIER RAPPORT

Votre comité, qui a été autorisé par le Sénat à engager des dépenses aux fins d'examiner les mesures législatives et autres questions qui lui ont été renvoyées, dépose, conformément à l'article 104 du Règlement, le relevé suivant des dépenses contractées à cette fin par le comité au cours de la première session de la 39^e législature :

Relativement à son étude des mesures législatives :	
Services professionnels et autres :	24 042 \$
Transport et communications :	0 \$
Autres dépenses :	79 \$
Dépenses des témoins :	46 810 \$
Total :	70 931 \$

Le comité a étudié 17 projets de loi. De ce nombre, trois ont fait l'objet d'un rapport sans amendement :

Le projet de loi C-4, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi de l'impôt sur le revenu.*

Le projet de loi S-1001, *Loi concernant Scouts Canada.*

Le projet de loi C-16, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada.*

Quatre ont fait l'objet d'un rapport sans amendement, mais avec observations :

Le projet de loi S-3, *Loi modifiant la Loi sur la défense nationale, le Code criminel, la Loi sur l'enregistrement de renseignements sur les délinquants sexuels et la Loi sur le casier judiciaire.*

Le projet de loi C-19, *Loi modifiant le Code criminel (courses de rue) et la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition en conséquence.*

Le projet de loi C-9, *Loi modifiant le Code criminel (emprisonnement avec sursis).*

Le projet de loi C-18, *Loi modifiant certaines lois sur l'identification par les empreintes génétiques.*

Votre comité a aussi présenté un rapport avec amendements pour les projets de loi suivants :

Le projet de loi S-202, *Loi prévoyant l'abrogation des lois non mises en vigueur dans les dix ans suivant leur sanction.*

Le projet de loi S-213, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux).*

Le projet de loi C-31, *Loi modifiant la Loi électorale du Canada et la Loi sur l'emploi dans la fonction publique.*

Et finalement, votre comité a présenté un rapport avec amendements et observations pour les projets de loi suivants :

Bill C-2, *An Act providing for conflict of interest rules, restrictions on election financing and measures respecting administrative transparency, oversight and accountability.*

Bill S-4, *An Act to amend the Constitution Act, 1867 (Senate tenure).*

During the First Session of the 39th Parliament, your committee received 20 orders of reference, held 79 meetings, heard more than 184 hours of testimony from 296 witnesses and submitted 14 reports in relation to its work.

Respectfully submitted,

Thursday, November 22, 2007

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to table its

SECOND REPORT

Your committee, to which was referred Bill S-203, *An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals)*, has, in obedience to the Order of Reference of Tuesday, November 13, 2007, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

Le projet de loi C-2, *Loi prévoyant des règles sur les conflits d'intérêts et des restrictions en matière de financement électoral, ainsi que des mesures en matière de transparence administrative, de supervision et de responsabilisation.*

Le projet de loi S-4, *Loi modifiant la Loi constitutionnelle de 1867 (durée du mandat des sénateurs).*

Au cours de la première session de la 39^e législature, votre comité a reçu 20 ordres de renvoi, tenu 79 réunions, entendu plus de 184 heures de témoignages de 296 témoins, et soumis 14 rapports relatifs aux travaux qu'il a menés.

Respectueusement soumis,

Le jeudi 22 novembre 2007

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de déposer son

DEUXIÈME RAPPORT

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi S-203, *Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux)*, a, conformément à l'ordre de renvoi du mardi 13 novembre 2007, étudié ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

La présidente,

JOAN FRASER

Chair

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, November 14, 2007

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:05 p.m., pursuant to rule 88, to organize the activities of the committee.

[English]

Adam Thompson, Clerk of the Committee: Honourable senators, as clerk of this committee it is my duty to preside over the election of the chair, and I am now prepared to receive nominations to that effect.

Any nominations?

Senator Stratton: I would like to nominate Senator Fraser.

Mr. Thompson: Are there any further nominations? Seeing none, I will put the question. It is moved by the Honourable Senator Stratton that the Honourable Senator Fraser do take the chair of this committee. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

Hon. Senators: Agreed.

Mr. Thompson: I declare the motion carried and invite Senator Fraser to take the chair.

Senator Joan Fraser (Chair) in the chair.

The Chair: Thank you very much indeed, honourable senators. Ever since I arrived here, I thought this was the best committee in the Senate, and I still think so. It is a tremendous privilege to be asked to be your chair.

We will have a very heavy session, I think. There is a lot of work coming our way, but as I look around the table at the calibre of the members of this committee, I know we will do very well.

It is now my duty, I believe, to proceed with the other elements of the organizational meeting.

The second item is the election of the deputy chair. Do I have a motion?

Senator Milne: I would move that Senator Raynell Andreychuk be the deputy chair.

The Chair: It is moved by Senator Milne that Senator Andreychuk be named the deputy chair of the committee. Are there any other nominations? Senator Andreychuk being absent on public business, I would just like to verify that she is aware of this proposal.

Senator Stratton: Yes, she is. She is in a rather interesting place that I will let her tell you about next week. Not very nice, let us put it that way.

The Chair: In that case, all in favour?

Hon. Senators: Agreed.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 14 novembre 2007

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 5, conformément à l'article 88 du Règlement du Sénat, pour tenir sa séance d'organisation.

[Traduction]

Adam Thompson, greffier du comité : Honorables sénateurs, à titre de greffier du comité, il est de mon devoir de présider à l'élection de la présidence. Je suis prêt à recevoir les propositions à cet effet.

Y a-t-il des propositions?

Le sénateur Stratton : J'aimerais proposer le sénateur Fraser.

M. Thompson : Y a-t-il d'autres propositions? Comme il n'y en a pas, je vais mettre la motion aux voix. Il est proposé par l'honorable sénateur Stratton que l'honorable sénateur Fraser assume la présidence du comité. Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter la motion?

Des voix : D'accord.

M. Thompson : Je déclare la motion adoptée et j'invite le sénateur Fraser à occuper le fauteuil.

Le sénateur Joan Fraser (présidente) occupe le fauteuil.

La présidente : Je vous remercie infiniment, honorables sénateurs. Depuis le jour où je suis arrivée ici, j'ai toujours pensé que ce comité était le meilleur du Sénat, et j'en suis encore convaincue. C'est un immense privilège pour moi d'en être la présidente.

Je pense que nous aurons une session très chargée. Il y a beaucoup de travail à accomplir, mais comme je constate, en regardant autour de la table, que nous avons des membres d'envergure, je sais que nous y parviendrons avec brio.

Maintenant, je crois qu'il est de mon devoir de poursuivre notre séance d'organisation.

Le deuxième point à l'ordre du jour est l'élection d'un vice-président. Y a-t-il une motion à cet effet?

Le sénateur Milne : Je propose que le sénateur Raynell Andreychuk soit élue à la vice-présidence du comité.

La présidente : Il est proposé par l'honorable sénateur Milne que l'honorable sénateur Andreychuk soit élue vice-présidente du comité. Y a-t-il d'autres propositions? Étant donné que le sénateur Andreychuk est absente en raison d'un engagement public, j'aimerais seulement savoir si elle est au courant de cette proposition.

Le sénateur Stratton : Oui, elle l'est. Actuellement, elle se trouve dans un endroit plutôt intéressant, quoique pas très agréable, disons, mais je vais lui laisser la chance de vous en parler la semaine prochaine.

La présidente : Dans ce cas, tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

The Chair: Opposed? Abstentions? Motion carried.

The next motion concerns the Subcommittee on Agenda and Procedure. We are looking for a motion:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair, and one other member of the committee to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

Senator Di Nino: So moved.

The Chair: Moved by Senator Di Nino. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Motion carried.

Senators, I would like to inform you that it is my intention to invite Senator Milne to be the third member of the steering committee. She has a long and illustrious history on this committee. She has been its chair, its deputy chair and one of its hardest working members.

I have consulted with the other side about this.

Senator Joyal: I am concerned that the chair, the deputy chair and the third member are all women. I will have to reverse my traditional stand — I always propose that there be women. I have to express that concern to save the future.

The Chair: We will do our level best to take you into account.

Senator Di Nino: Senator Joyal is saying it in the most positive terms possible.

[Translation]

We now move to the next motion:

That the committee prints its proceedings and that the chair be authorized to set the number to meet demand. Would someone like to move this motion?

Senator Joyal: I so move.

The Chair: Thank you, Senator Joyal. Does everyone agree?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The motion is carried.

[English]

Next, we have authorization to hold meetings and to print evidence when quorum is not present. The motion is:

La présidente : Ceux qui sont contre? Ceux qui s'abstiennent? La motion est adoptée.

La motion suivante porte sur le Sous-comité du programme et de la procédure. Voici la motion :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure se compose de la présidente, de la vice-présidente et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage;

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter les témoins et à établir l'horaire des audiences.

Le sénateur Di Nino : J'en fais la proposition.

La présidente : La motion est proposée par le sénateur Di Nino. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

La présidente : Ceux qui sont contre? Ceux qui s'abstiennent? La motion est adoptée.

Sénateurs, je vous informe que j'ai l'intention d'inviter le sénateur Milne à être le troisième membre du comité de direction. Elle s'illustre depuis longtemps au sein du comité. Elle en a été la présidente et la vice-présidente et elle compte parmi les membres les plus dévoués.

J'ai consulté les sénateurs de l'autre côté à ce propos.

Le sénateur Joyal : Je m'inquiète du fait que les titulaires des postes de président et de vice-président et le troisième membre du comité de direction ne soient que des femmes. Je vais devoir aller à l'encontre de ce que je fais d'habitude puisque je propose toujours qu'il y ait des femmes. Mais je dois le dire pour assurer l'avenir.

La présidente : Nous ferons de notre mieux pour tenir compte de vous.

Le sénateur Di Nino : Le sénateur Joyal le dit de la manière la plus positive possible.

[Français]

Nous passons maintenant à la prochaine motion :

Que le comité fasse imprimer ses délibérations et que la présidence soit autorisée à fixer la quantité en fonction des besoins. Quelqu'un veut-il proposer la motion?

Le sénateur Joyal : Je propose la motion.

La présidente : Merci, sénateur Joyal. Tout le monde est-il d'accord?

Des voix : Oui.

La présidente : La motion est adoptée.

[Traduction]

Le point suivant porte sur l'autorisation de tenir des réunions et d'imprimer les témoignages en l'absence de quorum. Voici la motion :

That, pursuant to rule 89, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the printing of the evidence when a quorum is not present, provided that a member of the committee from both the government and the opposition be present.

Senator Jaffer so moves. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

[*Translation*]

Item six:

That the committee adopt the final draft report, pursuant to rule 104.

Everyone should have received a copy of the draft report. It deals with committee expenses in the last session of Parliament.

[*English*]

I believe that this is not a controversial report in any way. Rather, it is a simple statement of what the committee spent on its studies of bills, including witness testimony, et cetera.

Senator Milne: I so move.

The Chair: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

The seventh motion is:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills, and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

Senator Di Nino: I so move.

The Chair: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

Que, conformément à l'article 89 du Règlement, la présidente soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence de quorum, pourvu qu'un représentant du gouvernement et un représentant de l'opposition soient présents.

Le sénateur Jaffer en fait la proposition. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

La présidente : Ceux qui sont contre? Ceux qui s'abstiennent? La motion est adoptée.

[*Français*]

Le point n° six :

Que le comité adopte l'ébauche du premier rapport préparé conformément à l'article 104 du Règlement.

Tout le monde devrait avoir reçu copie de l'ébauche du rapport. Il s'agit des dépenses du comité lors de la dernière session du Parlement.

[*Traduction*]

Je pense qu'il ne s'agit pas du tout d'un rapport controversé. Il s'agit plutôt d'un simple énoncé des dépenses faites par le comité pour l'étude des projets de loi, ce qui comprend les dépenses des témoins, et le reste.

Le sénateur Milne : J'en fais la proposition.

La présidente : Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

La présidente : Ceux qui sont contre? Ceux qui s'abstiennent? La motion est adoptée.

La septième motion est la suivante :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que la présidente soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de techniciens, d'employés de bureau et d'autres personnes, au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, l'objet de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services des experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidente, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et de projets de rapports.

Le sénateur Di Nino : J'en fais la proposition.

La présidente : Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

Perhaps our analysts could join us now.

As many of you probably know, these truly fabulous people are Mary Hurley and Sebastian Spano. Ms. Hurley is with us on matters relating to Aboriginal affairs and lucky Mr. Spano covers just about everything else. Welcome.

Senators already know our new clerk, Adam Thompson, who presided over the beginning of this meeting and who will have a lot of fun with us.

The next motion is:

That pursuant to section 32 of the *Financial Administration Act* and Section 7, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee; and

That pursuant to section 34 of the *Financial Administration Act*, and Section 8, Chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair and the clerk of the committee.

Senator Di Nino so moves. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

[*Translation*]

Motion nine:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

Would anyone like to move it?

[*English*]

Senator Milne: I so move.

The Chair: All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

The tenth items reads:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

La présidente : Ceux qui sont contre? Ceux qui s'abstiennent? La motion est adoptée.

Les analystes pourraient peut-être se joindre à nous maintenant.

Comme vous le savez probablement, pour la plupart, nos extraordinaires analystes sont Mary Hurley et Sebastian Spano. Mme Hurley s'occupe des questions relatives aux affaires autochtones et M. Spano, l'heureux élu, s'occupe essentiellement de tout le reste. Bienvenue.

Les sénateurs connaissent déjà notre greffier, Adam Thompson, qui a assuré, au début, la présidence du comité. Il aura beaucoup de plaisir avec nous.

La prochaine motion est la suivante :

Que, conformément à l'article 32 de la Loi sur la gestion des finances publiques et du chapitre 3:06 de l'article 7 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager les fonds du comité soit conférée individuellement à la présidente, à la vice-présidente et au greffier du comité; et

Que, conformément à l'article 34 de la Loi sur la gestion des finances publiques et du chapitre 3:06 de l'article 8 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement à la présidente, à la vice-présidente et au greffier du comité.

Le sénateur Di Nino en fait la proposition. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

La présidente : Ceux qui sont contre? Ceux qui s'abstiennent? La motion est adoptée.

[*Français*]

La neuvième motion :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

Est-ce que quelqu'un voudrait le proposer?

[*Traduction*]

Le sénateur Milne : J'en fais la proposition.

La présidente : Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

La présidente : Ceux qui sont contre? Ceux qui s'abstiennent? La motion est adoptée.

Le dixième point est le suivant :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

(1) determine whether any member of the committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday June 3, 1998; and

(2) Consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee.

Senator Watt so moves. All in favour?

Senator Joyal: My question is about the subcommittee determining whether the person is on official business for the purpose of the work of the committee. Would it not be appropriate for the committee to be informed if someone is designated to represent the committee or to do work in relation to the committee? I think it would be helpful.

The Chair: Certainly, I would think so but what do other members of the committee think?

Senator Milne: Absolutely.

The Chair: A similar question came up at the Rules Committee meeting this morning, where we adopted a motion to the effect that after the steering committee has made such a determination, it would notify the full committee of that.

Senator Joyal: Exactly. Notification would be fine. The intent is not to present a challenge.

The Chair: Yes, it would be fine to be notified after the decision is made.

Senator Joyal: Yes, after the decision is taken.

Senator Watt: You could probably ask for volunteers.

The Chair: Senator Joyal, are you making a motion in amendment to that effect?

Senator Stratton: We would note that you do not need to make an amendment.

Senator Joyal: No.

The Chair: Can we just do it?

Senator Di Nino: The clerk would be so instructed.

Senator Joyal: Exactly. I think we all agree on the substance of being properly informed because it would be helpful for us in our work.

The Chair: The clerk will consider himself to have been so instructed.

Do we have a mover for this?

Senator Watt: I so move.

The Chair: All in favour?

1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement public » au sens de l’alinéa 8(3)a) de la politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et

2) considérer qu’un membre du comité remplit un « engagement public » si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité.

Le sénateur Watt en fait la proposition. Tous ceux qui sont pour?

Le sénateur Joyal : J’ai une question à propos du fait que le sous-comité peut déterminer qu’une personne remplit un engagement public pour le compte du comité. Ne serait-il pas bon que le Comité en soit informé lorsqu’une personne est nommée pour le représenter ou pour effectuer une tâche se rapportant aux travaux du comité? Je crois que ce serait utile.

La présidente : Certainement, je pense que oui, mais qu’est-ce que les autres membres du comité en pensent?

Le sénateur Milne : Tout à fait.

La présidente : Quelqu’un a posé une question similaire à la séance du comité du Règlement, ce matin, et nous avons adopté une motion portant que lorsque le comité de direction détermine qu’un membre du comité remplit un engagement public, il en avise tous les membres du comité.

Le sénateur Joyal : Exactement. Il serait bon que nous soyons avisés. Le but n’est pas de remettre en question la décision.

La présidente : Oui, il suffirait d’être informé de la décision prise.

Le sénateur Joyal : Oui, une fois la décision prise.

Le sénateur Watt : Vous pourriez probablement demander des volontaires.

La présidente : Sénateur Joyal, proposez-vous une motion d’amendement à ce sujet?

Le sénateur Stratton : À notre avis, un amendement n’est pas nécessaire.

Le sénateur Joyal : Non.

La présidente : Pouvons-nous simplement mettre cela en œuvre?

Le sénateur Di Nino : Le greffier va considérer en avoir été avisé.

Le sénateur Joyal : Exactement. À mon avis, nous sommes tous d’accord pour dire que cette information nous serait utile dans l’exécution de notre travail.

La présidente : Le greffier va considérer en avoir été avisé.

Quelqu’un veut-il proposer la motion?

Le sénateur Watt : J’en fais la proposition.

La présidente : Tous ceux qui sont en faveur?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

[*Translation*]

Motion 11. It is moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witnesses' expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

Would anyone like to move this motion?

[*English*]

Senator Di Nino so moves. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

The twelfth motion is:

That the chair be authorized to seek permission from the Senate to permit coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its hearings; and

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow such coverage at its discretion.

Senator Jaffer so moves. All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

I do not think that number 13 requires a motion. It is a reminder that the time slot for regular meetings is Wednesdays at 4 p.m., or when the Senate rises if for some reason the house sets aside the house order that it rise at 4 p.m., and Thursdays at 10:45 a.m.

Do we have other business?

Senator Bryden: I do not know whether this is the right place to raise this question.

The Thursday time slot for the regular meetings is not a problem as far as determining the length of the meetings, because we have to be back in the Senate and must adjourn before then. However, the normal time for Wednesday is from 4 p.m. to 6 p.m.; is that right?

Senator Stratton: Yes, the meeting usually sits for two hours.

Des voix : D'accord.

La présidente : Ceux qui sont contre? Ceux qui s'abstiennent? Adoptée.

[*Français*]

Motion 11, il est proposé :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat gouvernant les frais de déplacement des témoins, le comité peut rembourser des dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement à un témoin par organisme, après qu'une demande de remboursement a été présentée, mais que la présidence soit autorisée à permettre le remboursement de dépenses pour un deuxième témoin du même organisme s'il y a circonstances exceptionnelles.

Quelqu'un veut-il proposer la motion?

[*Traduction*]

Le sénateur Di Nino en fait la proposition. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

La présidente : Ceux qui sont contre? Ceux qui s'abstiennent? Adoptée.

La douzième motion propose :

Que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de diffuser ses délibérations publiques par les médias d'information électronique, de manière à déranger le moins possible ses travaux; et

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à permettre cette diffusion à sa discrétion.

Le sénateur Jaffer en fait la proposition. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

La présidente : Ceux qui sont contre? Ceux qui s'abstiennent? Adoptée.

Je ne crois pas qu'une motion soit nécessaire pour le point 13 à l'ordre du jour. Je vous rappelle que nos séances régulières ont lieu le mercredi à 16 heures, ou après l'ajournement du Sénat si, pour une raison quelconque, le Sénat décide de siéger après 16 heures, et le jeudi à 10 h 45.

Y a-t-il autre chose?

Le sénateur Bryden : Je ne sais pas si je peux soulever la question ici.

La durée des séances régulières du jeudi ne pose pas de problème parce que nous devons les lever avant la reprise des travaux du Sénat. Cependant, normalement, les séances du mercredi commencent à 16 heures pour se terminer à 18 heures, n'est-ce pas?

Le sénateur Stratton : Oui, la séance dure habituellement deux heures.

Senator Bryden: It is two hours. I would like to suggest that that would be the position that we would take: That our meetings are two-hour meetings. Sometimes they can stretch out, and people will just let them go. I have been here at 10 p.m. thinking I was coming for two hours.

The Chair: And there was a hockey game.

Senator Bryden: Yes! Well, I do not come for those meetings if there is a game.

Senator Stratton: Senator, are you trying to slow things down, or what is your real reason?

Senator Bryden: No, it is my usual way of trying to make sure everything is clear.

Senator Stratton: For the record, I believe you are trying to slow things down. This is the committee that has government business, a lot of government business. There are going to be times when we need to sit beyond 6 p.m. because we are limited on Thursday morning. I am putting that on the record. From our side, it is important that the legislation be completed. That is our responsibility here.

Senator Bryden: Yes, it is our responsibility that legislation is considered and either is adopted, amended, or rejected. We will do that; all of the above probably.

It also is the case that there is a slot set for this committee to do its business, and there are other committees that meet on the same evening.

Senator Stratton: Yes, the Standing Senate Committee of Fisheries and Oceans and the Finance Committee sit on the same evening.

Senator Bryden: There are other commitments that all of us often have to make well in advance of the time.

I do not mind if we are going to make an exception and go for an extra hour or a half hour, but it will be very bad legislation if it ends up being an endurance process.

Senator Stratton: I want to ask Senator Joyal and other individuals who have sat on this committee for a long time, how many times have we sat in this room until quite late at night? That is fairly often.

I do not think we should put a time on it. We should measure it by what needs to be done on a case-by-case basis, rather than setting something that is frozen in time. In other words, has an end stop.

I agree with you. I do not like committees sitting beyond their allotted time; however, there may be times that we need to sit for an extended period. We should keep that in mind when we have the discussion.

Senator Bryden: I do not disagree with that, except for the fact that it would be open to the committee.

Le sénateur Bryden : Deux heures. J'aimerais justement que nous décidions de nous en tenir à des séances de deux heures parce qu'elles peuvent se prolonger, et on laisse faire. Il m'est déjà arrivé d'être encore ici à 22 heures alors que je pensais que la réunion durerait deux heures.

La présidente : Et il y avait une partie de hockey.

Le sénateur Bryden : Oui! En fait, je n'assiste pas aux séances quand il y a une partie.

Le sénateur Stratton : Sénateur, avez-vous un objectif précis ou essayez-vous de nous retarder?

Le sénateur Bryden : Non, c'est ma façon de m'assurer que tout est clair.

Le sénateur Stratton : Je précise pour le compte rendu que je crois que vous essayez de nous retarder. Notre comité examine des initiatives ministérielles, il en examine beaucoup. Il faudra donc de temps à autre poursuivre nos travaux après 18 heures parce que nous sommes limités le jeudi matin. Je tiens à le signaler. Il est important, pour notre parti ministériel, de faire adopter les projets de loi. C'est notre responsabilité.

Le sénateur Bryden : C'est effectivement notre responsabilité de veiller à ce que les projets de loi soient examinés en vue d'être adoptés, amendés ou rejetés, et probablement que tout cela va arriver, mais c'est ce que nous allons faire.

Il faut dire aussi qu'un horaire a été prévu pour les séances de notre comité, et qu'il y d'autres comités qui se réunissent le même soir que nous.

Le sénateur Stratton : Oui, le Comité sénatorial permanent des pêches et des océans ainsi que le Comité des finances se réunissent le même soir.

Le sénateur Bryden : Nous avons aussi d'autres engagements que nous devons prendre longtemps à l'avance.

Je n'ai pas d'objection à ce qu'une séance se prolonge exceptionnellement d'une demi-heure ou d'une heure, mais on aura de bien mauvais projets de loi si nos réunions deviennent des épreuves d'endurance.

Le sénateur Stratton : J'aimerais que le sénateur Joyal et d'autres qui font partie du comité depuis longtemps nous disent combien de fois nous avons siégé dans cette salle jusque tard dans la soirée. C'est assez souvent.

Nous ne devrions pas fixer d'heure, à mon avis. Nous devrions évaluer la durée des séances en fonction de ce que nous avons à faire dans chaque cas, et non déterminer l'heure à laquelle les séances doivent nécessairement prendre fin.

Je n'aime pas plus que vous que les séances durent plus longtemps que prévu, mais il peut arriver qu'il nous faille prolonger nos travaux. Nous devons en tenir compte dans la discussion.

Le sénateur Bryden : Je ne m'oppose pas à cela, sauf au fait de laisser le comité décider.

The Chair: Senators, perhaps I might observe that in general, sitting slots are the business of the whips, and we are hearing a strong message from one of the whips here.

I would agree with you, Senator Bryden, that two-hour meetings are entirely the way to go when at all possible. Indeed, we have to notify the staff, the translators, and all that, as I understand it, of how long we expect to sit. I certainly would be willing — pending discussions with the steering committee — to undertake to plan on two-hour meetings, unless there are good reasons for sitting more than two hours.

Senator Bryden: That decision would be made by the committee.

The Chair: It would be made first by the steering committee. Sometimes when you are scheduling witnesses, you have to give a witness an answer. The witness says they can only come at a certain time, and it is someone we all want to hear from. In my view, it would be the exception and not the rule. I do not want to get into numbers games, but you might want to look at the composition of the steering committee.

Senator Bryden: That is fine. I just wanted to put that on the record. If it becomes a contest of endurance as to who can out-stay the others in order to push to get a particular piece of legislation through no matter how bad or how good, then that does not lead to the best legislation, in my opinion. There is a reason for the two-hour period, and if that is acceptable, it is certainly acceptable to me. That is what we will do. We did that under the former chair pretty accurately. I am fine with that.

It needs to be an exception, and we need to have notice if that is going to occur.

Senator Stratton: I hope you will understand where I am coming from as government whip. We must get legislation through, and it is my responsibility to help move it through. I will, on occasion, be pushing. Our side will be pushing for exceptions.

Senator Bryden: You will, of course, get the usual cooperation.

Senator Stratton: Thank you very much. That is all I ask.

The Chair: I have three items of other business that I want to raise, but I wonder if anyone else has items of other business that they wish to raise.

Senator Baker: I noticed the summary given to us by the table concerning the current status of bills that would be referred to the committee.

The Chair: It is a fair guess they might be referred to the committee.

Senator Baker: I am referring to page 2, third section down, an act to amend the criminal code, criminal procedure, language of the accused, sentencing and other amendments. It says the current status is at first reading in the Senate. I distinctly heard —

La présidente : Sénateurs, je pourrais peut-être vous faire remarquer que l'horaire des séances relève en général des whips, et que c'est un des whips qui nous envoie ici un message clair.

Tout comme vous, sénateur Bryden, j'estime que nos séances devraient durer deux heures dans toute la mesure du possible. D'ailleurs, nous devons avertir le personnel, les interprètes et d'autres de la durée prévue de nos séances, je pense. D'ici à ce que le comité de direction en ait discuté, je suis tout à fait disposée à m'engager à prévoir des séances de deux heures, sauf si nous avons de bonnes raisons de délibérer plus longtemps.

Le sénateur Bryden : La décision serait prise par le comité.

La présidente : Elle serait d'abord prise par le comité de direction. Il faut parfois s'adapter quand un témoin que nous tenons absolument à entendre peut comparaître seulement à un certain moment. À mon avis, ce serait l'exception et non la règle. Je ne veux pas discuter de chiffres, mais vous voudrez peut-être examiner la composition du comité de direction.

Le sénateur Bryden : Très bien. Je tenais simplement à préciser pour les fins du compte rendu que ce n'est pas une façon d'améliorer les mesures législatives que de faire de nos réunions des épreuves d'endurance en vue de forcer l'adoption d'un projet de loi, peu importe sa valeur. Les réunions durent deux heures pour une raison qui a été jugée acceptable et qui l'est assurément pour moi aussi. C'est ce que nous allons viser, et c'est ce que nous avons fait assez bien avec l'ancien président. Cela me convient.

Les séances prolongées seront des cas d'exception et nous devrons en être avertis quand ce sera le cas.

Le sénateur Stratton : J'espère que vous comprenez mon point de vue en tant que whip du gouvernement. Nous devons faire adopter les projets de loi et c'est ma responsabilité de faire en sorte qu'ils le soient. Il va m'arriver d'être insistant. Notre parti ministériel va insister pour qu'il y ait des exceptions.

Le sénateur Bryden : Vous aurez bien sûr notre collaboration habituelle.

Le sénateur Stratton : Merci beaucoup. C'est tout ce que je demande.

La présidente : Il y a trois autres questions dont j'aimerais vous parler, mais j'aimerais savoir si vous avez autre chose à soulever.

Le sénateur Baker : J'ai remarqué que les greffiers nous ont distribué la liste des projets de loi qui pourraient être renvoyés au comité, en indiquant leur état d'avancement.

La présidente : On peut présumer que ces projets de loi vont nous être renvoyés.

Le sénateur Baker : D'après ce qui figure à la page 2, le troisième projet de loi indiqué, Loi modifiant le Code criminel — procédure pénale, langue de l'accusé, détermination de la peine et autres modifications —, en serait à l'étape de la première lecture au Sénat. Or, j'ai bien entendu...

The Chair: Status at prorogation.

Senator Oliver: As of June 14.

Senator Baker: I beg your pardon?

Senator Milne: It was then, but it is now —

Senator Baker: No, the last section is status at prorogation. I am talking about current status.

I am simply pointing out chair, the fact that there is an error there. It says Senate, first reading. I distinctly heard Senator Oliver speaking in an excellent manner, I must say, as to content, at second reading.

I do not know what the motion was after he had finished, but the suggestion was, by some members around me, that the matter should be referred to the committee immediately. I do not know if Senator Oliver wishes to comment on that.

Senator Oliver: The Deputy Leader of the Opposition took the adjournment, and I thought someone was going to speak today or perhaps tomorrow, so then it could be referred to this committee next week.

The Chair: I confess I had taken the liberty of asking for this list to be prepared, but it was done on very short notice. You can blame me if the library staff missed one transition from first to second reading, and I apologize for that.

Senator Baker: They missed an excellent speech by Senator Oliver.

Senator Watt: I have one issue to bring to the table, and at the same time acknowledging that Bill C-11 is not at first reading, it is at second reading.

The Chair: It is now also at second reading, okay. That was only today.

Senator Watt: That was only today.

Senator Baker: That brings it up to date.

Senator Watt: There is another issue that is directly connected to this issue is the non-derogation clause.

The Chair: That was going to be one of the items I was going to bring up.

Senator Watt: I will leave that up to you then. I will wrap it up by saying I assume that the way we dealt with Bill C-51 last session will be coming to this committee.

The Chair: As I understand it, that decision has not been made yet. This document is titled, "List of Bills and Other Business Likely to Come before Committee" Since Bill C-51 had been referred to this committee and obviously, that is why it is here.

La présidente : C'est l'état d'avancement du projet de loi à la prorogation.

Le sénateur Oliver : Le 14 juin.

Le sénateur Baker : Pardon?

Le sénateur Milne : C'était sa situation alors, mais maintenant...

Le sénateur Baker : Non, c'est la dernière colonne qui donne l'état d'avancement à la prorogation. Je parle de l'état d'avancement actuel.

Je veux simplement signaler, madame la présidente, qu'il y a une erreur dans ce cas. On indique que le projet de loi en est à l'étape de la première lecture au Sénat; or, j'ai bien entendu le sénateur Oliver s'exprimer avec éloquence, je dois le dire, sur la teneur de ce projet de loi, à l'étape de la deuxième lecture.

Je ne sais pas quelle motion a été présentée après sa déclaration, mais les sénateurs qui m'entouraient voulaient qu'il soit renvoyé au comité immédiatement. Je ne sais pas si le sénateur Oliver veut s'exprimer là-dessus.

Le sénateur Oliver : Madame le leader adjoint de l'opposition a ajourné le débat et j'ai pensé que quelqu'un allait prendre la parole aujourd'hui ou peut-être demain et que le projet de loi pourrait nous être renvoyé la semaine prochaine.

La présidente : J'avoue que j'ai pris l'initiative de demander qu'on produise cette liste à la dernière minute. Vous pouvez vous en prendre à moi si les employés de la bibliothèque n'ont pas constaté que le projet de loi était passé de la première à deuxième lecture, et je m'en excuse.

Le sénateur Baker : Ils ont manqué un excellent discours du sénateur Oliver.

Le sénateur Watt : J'aimerais soulever une question et, par la même occasion, vous faire remarquer que le projet de loi C-11 n'en est pas à l'étape de la première lecture, mais de la deuxième.

La présidente : Il en est maintenant lui aussi à l'étape de la deuxième lecture, d'accord. C'est arrivé seulement aujourd'hui.

Le sénateur Watt : Oui.

Le sénateur Baker : Cela met la liste à jour.

Le sénateur Watt : Il y a un autre problème qui est lié directement à cette question et c'est la clause de non-dérogation.

La présidente : C'est l'un des sujets dont je veux vous parler.

Le sénateur Watt : Je vais vous laisser la parole alors. Je terminerai en disant que je présume que ce que nous avons fait à la dernière session à propos du projet de loi C-51 va être renvoyé à notre comité.

La présidente : Je ne crois pas qu'une décision ait encore été prise à ce sujet. Le document dont nous parlons a pour titre : « Liste des projets de loi et des autres mesures pouvant être renvoyés au comité ». Nous avons été saisis du projet de loi C-51

The leaderships, I believe, have unending discussions about these matters.

I do not know what will happen.

Senator Joyal: That is fine. My question has been answered on the back page of the document.

The Chair: In connection with the list of bills that may come before this committee, the steering committee would appreciate if all committee members would indicate, as soon as possible in each case, who they would suggest as appropriate witnesses and include a brief explanation why.

I think there is so much expertise around this table that we would be foolish not to try to take advantage of it. Rather than just leave the job entirely to the steering committee, I am formally asking you, honourable senators, if you have such suggestions, to please forward them to the steering committee.

The next thing I wanted to raise was the matter of the non-derogation clause study. I was going to ask the committee to authorize me to give notice of motion tomorrow in the chamber, which would be moved on Tuesday. The notice would be to resume our study of the non-derogation clause. The motion that I would propose would be identical to the motion that was adopted by the Senate and that was the basis for our study in the last session of Parliament, with the exception that we would have to change the expiry date since the expiry date last time was the end of October. I do not think we would get very far proposing a study that was to report October 31 this year. I propose year end, which is an obvious, non-controversial thing.

Senator Di Nino: December 31, I guess?

The Chair: This year; 2007. However, as you know, this study did cover a great deal of ground in the last session of Parliament. It would certainly be my hope that we would be able to turn ourselves to this matter next week and possibly even conclude the matter, thereby keeping what has been in effect an undertaking for years that this committee would do a report on non-derogation clauses. It has always been swamped by government bills which, of course, take precedence.

If honourable senators would agree to give me leave to table that notice of motion tomorrow, we would at least have taken that step forward. I should say that I have consulted Senator Andreychuk about this, and she is in full agreement.

Senator Di Nino: I am assuming you will also ask for the transfer of records, and so on, so that information will be in effect.

The Chair: That was part of the motion last time. The study has been around for so long, all we have to do is say it again.

Senator Stratton: We will put a time limitation on this? This is not open-ended.

The Chair: No. As this is the only change from last reference, I was going to suggest that by this time — say by December 31 of this year —

et c'est évidemment la raison pour laquelle il figure dans ce document. Les leaders au Sénat ont d'interminables discussions là-dessus, je pense.

Je ne sais pas ce qui va se passer.

Le sénateur Joyal : C'est bien. On répond à ma question à la page 3 du document.

La présidente : À propos de la liste des projets de loi qui pourraient être renvoyés à notre comité, le comité de direction aimerait bien que tous les membres du comité indiquent le plus tôt possible les témoins qu'ils aimeraient entendre dans chaque cas, en expliquant brièvement pourquoi.

Je crois qu'on serait bien fou de ne pas tirer profit de toute l'expertise qui se trouve autour de cette table. Je vous demande donc officiellement, sénateurs, de transmettre vos suggestions au comité de direction, qui n'aura pas à faire tout le travail seul.

Je voulais ensuite vous parler de l'étude sur la clause de non-dérogation. Je vais vous demander de m'autoriser à présenter un avis de motion sur cette question demain au Sénat, pour examen mardi. Il serait proposé de reprendre l'étude de la clause de non-dérogation. La motion serait identique à celle que le Sénat a adoptée et qui nous a permis d'effectuer notre étude au cours de la dernière session, sauf qu'il faudrait changer le délai, qui était fixé à la fin d'octobre. Nous ne pourrions pas faire grand-chose si nous proposons de faire rapport de notre étude le 31 octobre prochain. Je propose de présenter le rapport à la fin de l'année, ce qui ne devrait pas poser de problème.

Le sénateur Di Nino : Le 31 décembre, j'imagine?

La présidente : De la présente année, 2007. Cependant, comme vous le savez, notre étude de la dernière session couvrirait beaucoup de matière. J'aimerais vraiment que nous puissions examiner cette question la semaine prochaine et peut-être même conclure notre étude pour respecter l'engagement pris il y a des années par le comité de présenter un rapport sur les clauses de non-dérogation. Il a toujours été absorbé par l'étude des projets de loi émanant du gouvernement qui, bien sûr, ont préséance.

Si vous m'autorisez à présenter cet avis de motion demain, nous aurions au moins une étape de franchie. Je dois dire que j'ai consulté le sénateur Andreychuk à ce sujet et qu'elle est tout à fait d'accord.

Le sénateur Di Nino : J'imagine que vous allez aussi demander le renvoi de toute la documentation, pour que nous ayons l'information voulue.

La présidente : Cela figurait dans la motion précédente. L'étude est en cours depuis tellement longtemps que nous n'avons qu'à répéter la même chose.

Le sénateur Stratton : Nous allons fixer un délai pour cette étude? Elle n'est pas d'une durée indéterminée.

La présidente : Non. Comme il s'agit du seul changement à apporter au dernier avis de motion, j'allais proposer cette fois-ci le 31 décembre de l'année en cours...

Senator Stratton: We will not do non-derogation at the sacrifice of government bills is my question.

The Chair: It is my impression that the library has been working diligently and very knowledgably on this matter and can probably produce a draft report for us very quickly.

Senator Stratton: I think there is an agreement that government bills take precedence. I just want to make sure.

The Chair: There is.

Senator Stratton: I would like to get the non-derogation done myself. It has been hanging around for a long time. I have to put that qualifier in for government bills, even to the extent of doing something at the Wednesday meetings to allocate a certain amount of time to get it done apart from government bills. That may be something we could think about.

The Chair: At the moment, however, no government bills have been referred to us. We may have a tiny little window here.

Senator Stratton: Thank you.

The Chair: Do I have your authorization to give that notice of motion?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: The last thing I wanted to do was pay tribute to my predecessor, Senator Oliver, who chaired this committee in one of its most difficult times. I think we all owe him our gratitude. I wanted to put that formally on the record. It was one of the hardest jobs imaginable. Congratulations on having survived it, Senator Oliver.

Hon. Senators: Hear, hear!

The Chair: If there is no other item of business that anyone wishes to raise — Senator Bryden.

Senator Bryden: With respect to upcoming business, as you see from the current status, Bill S-203 was referred to this committee yesterday. The fact that we do not have any government business before us and that this bill, Bill S-203, is identical to Bill S-213 that was at the committee stage in the House of Commons at prorogation, I would hope that we would be able to consider that bill at our next sitting, which is on Wednesday.

The Chair: Yes, the reason I did not raise that was because I had not raised it in my conversation with Senator Andreychuk. However, as you rightly observe, it is identical to the previous version of the bill, which this committee studied in-depth. It has always been my view that once a committee has studied something in-depth, normally, all other things being equal — that is, the same identical item comes back — the committee would normally accept the work of the predecessor committee. That being the case, I would think it probable that we would be able to do that. However, I was going to suggest, I have not consulted Senator Andreychuk about this. I am not aware of any

Le sénateur Stratton : Je veux savoir si notre étude de la clause de non-dérogation va se faire au détriment des projets de loi émanant du gouvernement.

La présidente : J'ai l'impression que le personnel de la Bibliothèque, qui a travaillé avec diligence là-dessus et a une connaissance approfondie du dossier, peut probablement nous présenter un projet de rapport très rapidement.

Le sénateur Stratton : Je crois qu'il est entendu que les projets de loi émanant du gouvernement ont préséance. Je veux simplement m'en assurer.

La présidente : C'est entendu.

Le sénateur Stratton : Je voudrais bien, moi aussi, qu'on en finisse avec cette étude qui est commencée depuis longtemps. Je dois poser cette condition au sujet des projets de loi émanant du gouvernement, mais nous pourrions toujours prévoir du temps, le mercredi, pour finir cette étude, même si nous examinons des mesures ministérielles. Nous pourrions envisager cela.

La présidente : Pour l'instant, toutefois, aucun projet de loi émanant du gouvernement ne nous a été renvoyé. Un petit créneau s'offre peut-être à nous.

Le sénateur Stratton : Merci.

La présidente : M'autorisez-vous à présenter cet avis de motion?

Des voix : Oui.

La présidente : Pour finir, je voudrais rendre hommage à mon prédécesseur, le sénateur Oliver, qui a présidé le comité dans des moments très difficiles. Je crois que nous devons tous lui témoigner notre reconnaissance. Je tenais à le préciser pour le compte rendu. Il a eu un rôle très ingrat à remplir. Félicitations, sénateur Oliver, d'avoir survécu à cette épreuve.

Des voix : Bravo!

La présidente : Si vous n'avez pas d'autres questions à soulever...Sénateur Bryden.

Le sénateur Bryden : Pour ce qui est des travaux à venir, vous pouvez constater, dans la liste préparée, que le projet de loi S-203 a été renvoyé à notre comité hier. Comme nous ne sommes saisis d'aucune autre mesure ministérielle et que le projet de loi S-203 est identique au projet de loi S-213, qui en était à l'étape de l'étude en comité à la Chambre des communes au moment de la prorogation, j'espère que nous pourrions examiner ce projet de loi à notre prochaine séance, mercredi.

La présidente : Oui, je n'ai rien dit à ce sujet parce que je n'en ai pas discuté avec le sénateur Andreychuk. Cependant, comme vous avez raison de le souligner, ce projet de loi est identique à sa version précédente, que le comité a examinée en profondeur. D'après moi, le comité devrait normalement accepter cette étude détaillée effectuée par le comité précédent étant donné que la mesure législative renvoyée est en tous points identique. C'est probablement ce que nous allons faire dans ce cas, je crois. Cependant, j'allais vous dire que je n'ai pas consulté le sénateur Andreychuk à ce propos. Je ne sais pas si elle aurait des objections à ce que nous agissions ainsi, et je vais assurément en discuter avec

problems that she would have with that approach, and I shall certainly put it to her. I know Senator Milne probably agrees with your view on this matter, but I did not want to raise it formally just for that reason, out of courtesy. The bill has of course been referred to us.

We all remember your eloquent remarks in the chamber about time elements, among other things.

Senator Bryden: Taking due note of the whip on the other side and the preference for government bills when they come —

Senator Stratton: Have I got a deal for you.

Senator Bryden: It may be an opportunity to deal with this issue.

The Chair: The same little window of opportunity exists.

Senator Joyal: Do we meet tomorrow?

The Chair: We do not meet tomorrow, no. We meet next Wednesday.

Senator Joyal: I see a window of opportunity.

The Chair: We meet a week from today at 4 p.m. as has been established.

The committee adjourned.

OTTAWA, Wednesday, November 21, 2007

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill S-203, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals), met this day at 4:10 p.m. to give consideration to the bill; and to examine and report on the implications of including, in legislation, non-derogation clauses relating to existing Aboriginal and treaty rights of the Aboriginal peoples of Canada under section 35 of the Constitution Act, 1982.

Senator Joan Fraser (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Honourable senators, I see a quorum. Welcome to the meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

We have two items on the agenda this afternoon. The first is consideration of Bill S-203, to amend the Criminal Code (cruelty to animals). Honourable senators will recall that this bill has previously been before us and, for various reasons, it is important for us to be absolutely certain that the bill before us today is identical to that which this committee has already considered in previous sessions of Parliament, notably the last session of Parliament.

elle. Je sais que le sénateur Milne est probablement du même avis que vous là-dessus, mais je ne voulais pas soulever la question pour cette raison, par courtoisie. Il reste que le projet de loi nous a bel et bien été renvoyé.

Nous nous souvenons tous des observations que vous avez faites de façon éloquente au Sénat sur la question des délais, entre autres choses.

Le sénateur Bryden : Compte tenu des propos du whip d'en face et du fait qu'il faut accorder la priorité aux projets de loi émanant du gouvernement quand ils nous sont renvoyés...

Le sénateur Stratton : Ce que je vous ai proposé est intéressant.

Le sénateur Bryden : Cela peut nous permettre d'examiner la question.

La présidente : Il y a toujours le même petit créneau qui s'offre à nous.

Le sénateur Joyal : Avons-nous une réunion demain?

La présidente : Non. Nous nous réunissons mercredi prochain.

Le sénateur Joyal : Je vois un moment propice.

La présidente : Nous nous réunissons dans une semaine, à 16 heures, comme prévu.

La séance est levée.

OTTAWA, le mercredi 21 novembre 2007

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi S-203, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux), se réunit aujourd'hui, à 16 h 10, dans le but d'étudier le projet de loi et d'examiner, pour en faire rapport, les conséquences de l'inclusion, dans la loi, de clauses non dérogatoires concernant les droits ancestraux et issus de traités existants des peuples autochtones du Canada aux termes de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Le sénateur Joan Fraser (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente : Honorables sénateurs, je constate que nous avons le quorum. Je vous souhaite la bienvenue à cette séance du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Cet après-midi, nous avons deux points à l'ordre du jour. Le premier point est l'étude du projet de loi S-203, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux). Honorables sénateurs, vous vous souviendrez que ce projet de loi a déjà été examiné par notre comité. Pour diverses raisons, il est important que nous soyons absolument certains que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est le même que celui que nous avons déjà examiné lors de sessions précédentes, notamment la dernière session parlementaire.

In order to be copper-bottom certain of that, we have received a letter from the Senate's Law Clerk and Parliamentary Counsel, Mr. Marc Audcent, and I propose to read that letter into the record. The letter is dated November 20, 2007, by hand to the Honourable Joan Fraser, Chair of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. It reads as follows:

Dear Senator Fraser,

Pursuant to your request, please be advised that Bill S-203 of the 2nd session of the 39th Parliament, intituled An Act to Amend the Criminal Code (cruelty to animals), is in substance the same as Bill S-213 of the previous session, as passed by the Senate on December 7, 2006 and sent to the House of Commons.

If Bill S-203 were to be passed by the Senate without amendment it would be sent to the House of Commons in the same form as Bill S-213 was sent, subject only to the required changes in the bill number, the sessional reference, the regnal and calendar year references, and the date on which the bill was passed by the Senate.

I trust that the above meets your needs, and am

Yours truly,
Marc Audcent

The letter was copied to Mr. Adam Thompson, our committee clerk.

Having read the letter, we can be absolutely certain, honourable senators, that the bill we are now considering is identical to the bill this committee considered at length in the previous session of Parliament, and passed. Indeed, it is the bill that was adopted by the full Senate.

The agenda says that the Honourable John G. Bryden, sponsor of the bill in the Senate, is our witness this afternoon. However, Senator Bryden informs me that he does not necessarily feel any need to say anything, given that Bill S-203 is the same bill. Is that accurate, Senator Bryden?

Senator Bryden: Just off the record for a minute, I do not think anybody around this table believes you when you say that I do not want to say anything.

The Chair: I chose my words carefully.

Hon. John G. Bryden, Sponsor of the bill: That is correct. I am here as a resource person if there is a question that needs to be answered. However, this is not an opportunity to give evidence or to change anything. Therefore, no, I do not have anything to say, unless I am asked.

Afin de confirmer qu'il s'agit bien du même projet de loi, le légiste et conseiller parlementaire du Sénat, M. Marc Audcent, nous a fait parvenir une lettre, que je propose de lire pour le compte rendu. La lettre, qui a été remise par porteur, est datée du 20 novembre 2007 et s'adresse à l'honorable Joan Fraser, présidente du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. En voici le libellé :

Madame,

Comme suite à votre demande, je vous informe que le projet de loi S-203, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux), présenté à la deuxième session de la 39^e législature, est en substance le même que le projet de loi S-213 présenté à la session précédente, adopté par le Sénat le 7 décembre 2006 et renvoyé à la Chambre des communes.

Si le projet de loi S-203 était adopté sans amendement, il serait renvoyé à la Chambre des communes sous la même forme que le projet de loi S-213, à part les modifications demandées au numéro, à l'ordre de renvoi sessionnel, à l'année du règne et à l'année civile, ainsi qu'à la date à laquelle le projet de loi a été adopté par le Sénat.

J'espère que les renseignements qui précèdent vous seront utiles et vous prie d'agréer,

Madame, l'assurance de ma considération distinguée.
Marc Audcent

Une copie conforme de la lettre a été envoyée à M. Adam Thompson, le greffier du comité.

Maintenant que j'ai lu la lettre, honorables sénateurs, nous pouvons être absolument certains que le projet de loi dont nous sommes saisis aujourd'hui est identique à celui qui a été examiné en profondeur et adopté par notre comité lors de la dernière session parlementaire. Ce projet de loi est donc celui qui a été adopté par l'ensemble du Sénat.

Selon l'ordre du jour, l'honorable John G. Bryden, le parrain du projet de loi au Sénat, est notre témoin cet après-midi. Cependant, le sénateur Bryden me dit qu'il ne voit pas vraiment la pertinence de prendre la parole, étant donné que le projet de loi S-203 est identique au précédent. Est-ce bien cela, sénateur Bryden?

Le sénateur Bryden : Sois dit entre nous, je pense que personne autour de cette table ne vous croit quand vous dites que je ne veux pas prendre la parole.

La présidente : J'ai bien pesé mes mots.

L'honorable John G. Bryden, parrain du projet de loi : C'est exact. Je suis ici à titre de personne-ressource, pour répondre aux questions. Il ne s'agit pas ici de présenter un témoignage ni de modifier quoi que ce soit. Par conséquent, non, je n'ai rien à dire, à moins que l'on me pose des questions.

The Chair: Indeed, it is a fairly common practice in these situations simply to adopt the work that was done on the identical bill in the previous session of Parliament. That is what the steering committee concluded was where we would go with this bill.

Senator Watt: I want to ask Senator Bryden for a bit of a clarification, to ensure that I have a full understanding.

At the beginning, we had some concern in relation to the fact that Aboriginal people might be prohibited from using their traditional equipment to be able to do the harvesting. Do you remember that? I believe that was eliminated and thus not a concern anymore.

The Chair: That question was addressed in the last session, Senator Watt.

Senator Andreychuk: I think that related to the previous bill, not Senator Bryden's bill.

Senator Watt: This is still a cruelty bill.

The Chair: This is the bill that Senator Bryden brought in after a large bill on cruelty to animals was defeated. It was thoroughly studied and, in earlier versions, amended to meet the objections that you and others had at the time. This is the same bill we all endorsed in the last session.

Senator Watt: I am fully aware of that. I just want to put honourable senators on notice that the concern I had at that time is becoming a reality for our people in the North. That is all I wanted to say. It is something we may have to look at in the future.

The Chair: Thank you for that advance word, Senator Watt.

Senator Oliver: I have a question I should like to put to Senator Bryden.

As he knows, and as I referred to in my remarks in the chamber on this bill, there a number of individuals and organizations are strongly opposed to this bill, in this form. I am certain that he has, as I have, received a number of emails and letters from those who do not favour this treatment of amending the Criminal Code for the protection of cruelty to animals.

I am wondering if he has had any representations since this bill was before the house in December 2006 that he would like to bring to the committee's attention from individuals or witnesses that we should know about who have genuine concerns about this bill.

Senator Bryden: I want to answer this question. The answer is no, and it is no in this way: No new information came to me that I was not already aware of at the time that we had passed Bill S-213. I feel quite comfortable with there being concerns if they exist.

La présidente : En fait, dans de tels cas, la pratique courante consiste à simplement adopter le travail qui effectué au cours de la session précédente pour le même projet de loi. Et c'est d'ailleurs ce que le comité de direction a décidé que nous allions faire dans le cas présent.

Le sénateur Watt : J'aimerais que le sénateur Bryden apporte quelques précisions, car je voudrais m'assurer de bien comprendre.

Au début, nous avons peur que les Autochtones ne puissent plus utiliser leur équipement traditionnel pour chasser. Vous en souvenez-vous? Je crois que cette possibilité a été écartée, et qu'il n'y a plus de crainte à y avoir.

La présidente : La question a été réglée à la dernière session, sénateur Watt.

Le sénateur Andreychuk : Je crois que cela se rapportait au projet de loi précédent, et non à celui du sénateur Bryden.

Le sénateur Watt : Mais il s'agit encore d'un projet de loi contre la cruauté envers les animaux.

La présidente : C'est le projet de loi que le sénateur Bryden a présenté après qu'un projet de loi d'envergure contre la cruauté envers les animaux eut été rejeté. Ce texte de loi a été étudié à fond et ses versions précédentes ont été modifiées afin de tenir compte des objections que vous et d'autres aviez alors soulevées. C'est le même projet de loi que celui que nous avons tous approuvé à la dernière session.

Le sénateur Watt : Je suis parfaitement au courant de cela. Je veux simplement aviser les honorables sénateurs que la préoccupation que j'avais soulevée devient une réalité pour notre population dans le Nord. C'est tout ce que je voulais dire. Nous devons peut-être nous pencher sur cette question plus tard.

La présidente : Merci de nous prévenir, sénateur Watt.

Le sénateur Oliver : J'aimerais poser une question au sénateur Bryden.

Comme il le sait, et j'en ai parlé dans mes commentaires au Sénat à propos du projet de loi, un certain nombre de personnes et d'organismes s'opposent fermement à ce texte de loi dans son libellé actuel. Je suis certain que le sénateur a reçu, tout comme moi, une série de courriels et de lettres de la part de ceux qui ne veulent pas qu'on modifie le Code criminel pour assurer la protection des animaux.

Je me demande si, depuis l'étude du projet de loi au Sénat en décembre 2006, des personnes ou des témoins qui se préoccupent vraiment du projet de loi lui ont présenté des observations qu'il juge bon de communiquer au comité.

Le sénateur Bryden : Je veux répondre à cette question. La réponse est non, et voici pourquoi : je n'ai eu vent d'aucune nouvelle information depuis que nous avons adopté le projet de loi S-213. Je suis prêt à aborder toute préoccupation, s'il y en a.

This bill must be exactly like the one that we had previously if it is to go back into the House of Commons, as you said in your speech. At that time, this bill was at committee stage in the House of Commons. The bill will be before the Commons committee as it was in the past, and their purpose, should they decide to, is to call witnesses, to be able to pick up any concerns that people may have that we are not aware of. That is the process.

It goes back to the House of Commons in the Justice and Human Rights Committee where they are in a position to hold hearings, if they so decide.

Senator Oliver: I understand that. Let me put the same question in a different way.

This is not an in camera meeting but a public one, a hearing of a Senate committee to which the public is entitled to appear should the committee, in its wisdom, see fit to hear them. I just wanted to know if you have received any new representations from anyone to appear, that we had not heard from before — that is, someone with a new point of view that you thought this committee should know about. That is my question.

Senator Bryden: No.

Senator Oliver: No to what?

Senator Bryden: No, I have not heard from anybody wanting to appear here with anything new that we have not already heard before. The answer is no.

The Chair: I do not want to interrupt your line of questioning.

Senator Oliver: Go ahead.

The Chair: Honourable senators, I think the steering committee and most committee members will bear me out when I say that we have basically two options before us: We can accept the work of our predecessor committee under your able chairmanship and proceed taking that work as the basis for our decisions here today; or we can reopen the entire matter, in which case we must complete the whole study all over again.

It was the view of the steering committee that it would be appropriate to accept the work of the previous committee and proceed on that basis. It was my understanding that most members of this committee agreed with that course.

You will recall that at the last meeting of this committee, I requested twice that senators get in touch with the steering committee if they wish to suggest any further witnesses to be heard on this or any other bill. I used the words “as soon as possible.” No senator got in touch with the steering committee or with the clerk to request that any witness be heard. On that basis, the steering committee is proceeding with the recommendation that we conduct whatever examination we want to today, but not, as I say, reopen the work of the

Le projet de loi doit être exactement le même que celui que nous avons déjà étudié si l'on veut qu'il soit renvoyé à la Chambre des communes, comme vous l'avez dit dans votre allocution. À l'époque, le texte de loi s'est rendu à l'étape de l'étude en comité à la Chambre des communes. Le projet de loi sera soumis au comité de la Chambre des communes comme il l'a déjà été et le comité, s'il le décide, pourra convoquer des témoins afin de prendre connaissance des préoccupations que certaines personnes pourraient avoir et dont nous ne serions pas au courant. C'est le processus.

Le projet de loi est renvoyé au Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes et ce comité peut entendre des témoins, s'il le juge approprié.

Le sénateur Oliver : Je comprends cela. Permettez-moi de reformuler ma question.

Nous ne siégeons pas à huis clos; l'audience de notre comité sénatorial est publique et le public peut venir témoigner, si, dans notre sagesse, nous jugeons cela utile. Je veux simplement savoir si vous avez reçu les observations de personnes que nous n'avons pas entendues avant et qui voudraient nous exposer de nouveaux points de vue que nous devrions entendre, selon vous. Voilà ma question.

Le sénateur Bryden : Non.

Le sénateur Oliver : Non, quoi?

Le sénateur Bryden : Non, personne n'a communiqué avec moi pour me faire part d'une observation que nous n'aurions pas déjà entendue avant. La réponse est non.

La présidente : Je ne voudrais pas interrompre votre série de questions.

Le sénateur Oliver : Allez-y.

La présidente : Honorables sénateurs, je crois que le comité de direction et que la plupart des membres de notre comité seront d'accord avec moi si je dis que nous avons essentiellement deux options. Nous pouvons soit accepter le travail du comité précédent, que vous avez présidé avec compétence, et nous fonder là-dessus pour prendre nos décisions aujourd'hui; soit reprendre toute la question depuis le début, auquel cas il nous faudra entreprendre encore une fois une étude détaillée.

Le comité de direction était d'avis qu'il serait bon d'accepter les travaux du comité précédent et de se fonder là-dessus. Je pensais que la plupart des membres du comité étaient d'accord.

Vous vous rappellerez qu'à la dernière séance, j'ai demandé, à deux reprises, que les sénateurs communiquent avec le comité de direction s'ils souhaitaient entendre d'autres témoins dans le cadre de l'étude de ce projet de loi ou d'un autre. J'ai employé l'expression « le plus tôt possible ». Aucun sénateur n'est entré en contact avec le comité de direction ni avec le greffier pour demander que d'autres témoins soient convoqués. Par conséquent, le comité de direction nous recommande d'entreprendre l'examen que nous voulons aujourd'hui, mais,

previous committee, and that we proceed to clause-by-clause consideration of this bill tomorrow morning at our next meeting.

Senator Di Nino: For the sake of putting this on the floor, I move that we accept the recommendation of the steering committee.

The Chair: Thank you. We have a motion before us. All those in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? The motion is carried.

I am sorry to have had that interruption, Senator Oliver. Did you wish to pursue your line of questioning?

Senator Oliver: No, of course not.

The Chair: Thank you.

Senator Joyal: If I may ask a question of the chair, I notice that Bill S-203 before us is identical in terms of its substantial clauses. Clauses 1 and 2 are identical, as you stated quite properly, to Bill S-213, as passed by the Senate.

In Bill S-213, as passed by the Senate, no explanatory notes were printed in the back, while there were some notes in the bill as presented at first reading. I understand that because we are proceeding with the exact same bill, there was no need to print the explanatory note in the bill at first reading. Can the chair confirm that? It is a very technical issue.

The Chair: I had always thought that explanatory notes were not part of the bill.

Senator Joyal: I agree with you on that. There is no doubt about that in my mind. However, at first reading, Bill S-203 covers the exact same ground as Bill S-213, but the latter added explanatory notes to express the substance of the bill. They were not included in Bill S-203 at first reading. I know they disappeared when Bill S-213 received third reading in the Senate and was sent to the House of Commons, as I have seen in my copy.

I wonder why it is when we examine the bill at committee after second reading that we do not deal with the printed version that includes the explanatory notes. Is anybody able to tell me why that is so?

The Chair: That happens because we are examining the bill in its form as passed by the Senate at third reading, which means the explanatory notes disappear.

Senator Joyal: Exactly. In other words, we are proceeding on exactly the same basis since the last decision in relation to the bill so. Therefore, no one can say that we are dealing with a bill that is different in substance than what it was at the original first and second reading.

comme je l'ai dit précédemment, de ne pas reprendre les travaux du comité précédent, puis de procéder à l'étude article par article de ce projet de loi au cours de notre séance de demain matin.

Le sénateur Di Nino : Je propose donc que nous acceptions la recommandation du comité de direction.

La présidente : Merci. Nous sommes saisis d'une motion. Tous ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

La présidente : Y a-t-il des sénateurs qui s'opposent ou qui s'abstiennent? La motion est adoptée.

Je suis désolée de l'interruption, sénateur Oliver. Souhaitez-vous poursuivre sur votre lancée?

Le sénateur Oliver : Bien sûr que non.

La présidente : Merci.

Le sénateur Joyal : Si je puis me permettre, madame la présidente, je remarque que les dispositions de fond du projet de loi S-203, précisément les articles 1 et 2, sont identiques à celles du projet de loi S-213 adopté par le Sénat.

Dans le projet de loi S-213, tel qu'adopté par le Sénat, aucune note explicative n'apparaissait au verso, alors qu'il y en avait dans le projet de loi qui nous a été présenté en première lecture. J'imagine qu'il n'était pas nécessaire d'imprimer ces notes étant donné qu'il s'agit du même projet de loi. Pouvez-vous nous le confirmer? C'est une question très technique.

La présidente : J'ai toujours pensé que les notes explicatives ne faisaient pas partie du projet de loi.

Le sénateur Joyal : Je suis d'accord avec vous. Je n'ai aucun doute là-dessus. Toutefois, lors de la première lecture, le projet de loi S-203 avait exactement la même teneur que le projet de loi S-213, mais ce dernier renfermait des notes explicatives relativement au fond. Elles ne figuraient pas dans le projet de loi S-203 au moment de la première lecture. Je sais qu'elles ont disparu lorsque le projet de loi S-213 est passé en troisième lecture au Sénat et a été renvoyé à la Chambre des communes, d'après ce que je vois sur ma copie.

Quelqu'un pourrait-il m'expliquer pourquoi, lorsque nous examinons le projet de loi en comité après la deuxième lecture, nous n'avons pas la version imprimée qui comprend les notes explicatives?

La présidente : Il en est ainsi parce que nous examinons le projet de loi dans la forme dans laquelle il a été adopté par le Sénat en troisième lecture, ce qui signifie que les notes explicatives n'y sont plus.

Le sénateur Joyal : Exactement. Autrement dit, nous partons exactement des mêmes bases depuis la dernière décision concernant le projet de loi. Par conséquent, personne ne peut dire que nous étudions un projet de loi différent, en substance, de ceux présentés en première et deuxième lectures.

The Chair: No.

Senator Joyal: I want to ensure that that is very clear.

The Chair: Good point to have on the record. As I say, we shall proceed to clause-by-clause consideration of this bill tomorrow at our next meeting.

We shall now move to the second item on our agenda. At this point, since we will consider a draft report, we will go in camera. I would ask all unauthorized people to leave the room.

The committee continued in camera.

OTTAWA, Thursday, November 22, 2007

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill S-203, An Act to amend the Criminal Code (cruelty to animals), met this day at 10:50 a.m. to give clause-by-clause consideration to the bill; and to examine and report upon the implications of including, in legislation, non-derogation clauses relating to existing Aboriginal and treaty rights of the Aboriginal peoples of Canada under s. 35 of the Constitution Act, 1982.

Senator Joan Fraser (Chair) in the chair.

[English]

The Chair: Good morning, honourable senators. The agenda formally posted has two items on it. Before I move to the first of those items, the committee agreed last night, when we were in camera, that it would probably be appropriate to adopt a generalized motion today for the balance of the session, permitting staff to attend in-camera sessions. It has apparently become a practice in a number of committees to adopt such a motion.

Senator Di Nino: I so move.

The Chair: I have some suggested language that you might wish to consider, Senator Di Nino. My suggestion is, "That unless otherwise ordered, committee members' staff be permitted to attend in camera meetings of the committee."

Senator Di Nino: I so move.

The Chair: Senator Di Nino so moves. Any discussion? All in favour?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried. Thank you very much, senators.

The first item on our agenda is clause-by-clause consideration of Bill S-203. I should tell that you we have received briefs from the Canadian Federation of Humane Societies and the International Fund for Animal Welfare. I believe the federation

La présidente : Effectivement.

Le sénateur Joyal : Je veux m'assurer que c'est très clair.

La présidente : C'est une bonne observation. Comme je l'ai dit plus tôt, nous devons procéder à l'étude article par article du présent projet de loi demain, au cours de notre prochaine séance.

Nous devons maintenant passer au deuxième point à l'ordre du jour. Comme nous allons examiner une ébauche de rapport, je propose que nous poursuivions à huis clos. Je demanderais donc à tous les gens non autorisés de quitter la salle.

La séance se poursuit à huis clos.

OTTAWA, le jeudi 22 novembre 2007

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi S-203, Loi modifiant le Code criminel (cruauté envers les animaux), se réunit aujourd'hui, à 10 h 50, pour en faire l'étude article par article et pour examiner, en vue d'en faire rapport, les conséquences de l'inclusion, dans la loi, de clauses non dérogoires concernant les droits ancestraux et issus de traités existants des peuples autochtones du Canada aux termes de l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Le sénateur Joan Fraser (présidente) occupe le fauteuil.

[Traduction]

La présidente : Bonjour, chers collègues. L'ordre du jour officiel comporte deux points. Avant de passer au premier, le comité s'est mis d'accord, hier soir, alors qu'il siégeait à huis clos, qu'il serait probablement raisonnable d'adopter aujourd'hui, pour le reste de la session, une motion généralisée qui autoriserait le personnel à assister aux séances à huis clos. Cela semble être devenu l'usage au sein de plusieurs comités.

Le sénateur Di Nino : Je fais une motion à cet effet.

La présidente : Auparavant, sénateur Di Nino, j'aurais un texte à proposer, que vous voudrez peut-être examiner. Voici ce que je propose : « Que, à moins d'instruction contraire, le personnel des membres du comité soit autorisé à assister aux réunions à huis clos du comité ».

Le sénateur Di Nino : Je le propose.

La présidente : Le sénateur Di Nino le propose. Souhaite-t-on en débattre? Ceux qui sont pour?

Des voix : D'accord.

La présidente : Contre? Des abstentions? La motion est adoptée. Je vous remercie beaucoup, chers collègues.

Le premier point à l'ordre du jour est l'étude article par article du projet de loi S-203. Je dois vous dire que nous avons reçu des mémoires de la Fédération des sociétés canadiennes d'assistance aux animaux et du Fonds international pour la protection des

appeared before this committee in the last session. The fund submitted a substantially similar brief in the last session.

The briefs they have sent us are in English only, so I do not propose to distribute them. Should anyone wish to have one, the clerk has copies of both briefs, and of course you are welcome to see them.

Is it agreed, honourable senators, that the committee move to clause-by-clause consideration of Bill S-203?

Some Hon. Senators: Agreed.

Senator Bryden: I will abstain from voting on this bill. I have arranged to have Senator Cowan take my place to fill out the dossier. Once that is finished, I will resume my duties.

The Chair: That is very punctilious of you, Senator Bryden. I think it is agreed that we should proceed to clause-by-clause consideration.

Shall the title stand postponed? Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

Shall clause 1 carry? Agreed?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

Shall the title carry?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

Is it agreed that this bill be adopted without amendment?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

Is it agreed that I report this bill to the Senate?

Hon. Senators: Agreed.

The Chair: Opposed? Abstentions? Carried.

I shall report the bill this afternoon.

Senator Di Nino: You will remember this day.

The Chair: We will go into an in-camera session to continue our consideration of a draft report.

The committee continued in camera.

animaux. Des porte-parole de la fédération étaient venus témoigner devant notre comité durant la dernière session, et le fonds avait présenté un mémoire essentiellement analogue durant la dernière session également.

Les mémoires qu'ils nous ont envoyés sont en anglais seulement. Je ne propose donc pas qu'on les distribue. Si quelqu'un souhaite en obtenir un exemplaire, le greffier en a et vous êtes, bien sûr, encouragés à en prendre connaissance.

Plaît-il aux honorables sénateurs que le comité entame l'étude article par article du projet de loi S-203?

Des voix : D'accord.

Le sénateur Bryden : Je vais m'abstenir de voter au sujet du projet de loi à l'étude. J'ai demandé au sénateur Cowan de me remplacer pour étoffer le dossier. Une fois cette étape terminée, je reprendrai mes fonctions.

La présidente : Sénateur Bryden, vous êtes très pointilleux. Tous les membres sont d'accord, je crois, pour que nous entamions l'étude article par article.

Plaît-il aux honorables sénateurs de réserver le titre?

Des voix : D'accord.

La présidente : Contre? Abstention? Adopté.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter l'article 1 du projet de loi?

Des voix : D'accord.

La présidente : Y en a-t-il qui sont contre? Des abstentions? L'article 1 est adopté.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter le titre?

Des voix : D'accord.

La présidente : Y en a-t-il qui sont contre? Y a-t-il des abstentions? Le titre est adopté.

Plaît-il aux honorables sénateurs d'adopter le projet de loi à l'étude sans proposition d'amendement?

Des voix : D'accord.

La présidente : Y en a-t-il qui sont contre? Des abstentions? Adopté.

Plaît-il aux honorables sénateurs que je fasse rapport au Sénat du projet de loi à l'étude?

Des voix : D'accord.

La présidente : Contre? Abstentions? Adopté.

Je ferai rapport du projet de loi cet après-midi.

Le sénateur Di Nino : Ce sera un jour mémorable.

La présidente : Le comité va maintenant poursuivre ses délibérations à huis clos afin de continuer son examen d'une ébauche de rapport.

Le comité poursuit ses délibérations à huis clos.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada –
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

WITNESS

Senate of Canada:

The Honourable Senator John G. Bryden, Sponsor of the Bill.

TÉMOIN

Sénat du Canada :

L'honorable sénateur John G. Bryden, parrain du projet de loi.